

## MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

### Syndicat Mixte des MOBILITES DES HAUTS-DE-FRANCE

Siège de Région Nord-Pas de Calais  
151 avenue du Président Hoover  
59555 LILLE CEDEX  
Tél : 03.20.14.62.00



# MARCHÉ HÉBERGEMENTS

## CONSULTATION N°2026-003

Date et heure limites de réception des candidatures

**Mardi 8 juillet 2026 à 12 H (heure de Paris)**

**Règlement de la Consultation**

## SOMMAIRE

Article 1. -	Objet de la consultation .....	3
1.1 –	Lieux d’exécution .....	3
1.2 –	Pouvoir Adjudicateur.....	3
1.3 -	Etendue de la consultation .....	3
1.4 -	Nomenclature communautaire.....	3
Article 2. -	<b>Conditions de la consultation</b> .....	4
2.1. -	<b>Procédure</b> .....	4
2.2. -	<b>Durée du marché - Délais d’exécution</b> .....	4
2.3. -	<b>Montants de l’accord-cadre</b> .....	4
2.4. -	<b>Allotissement</b> .....	4
2.5. -	<b>Variantes</b> .....	4
2.6. -	<b>Forme juridique des groupements</b> .....	4
2.7. -	<b>Sous-traitance</b> .....	5
2.8. -	<b>Insertion par l’activité économique et exclusion</b> .....	5
2.9. -	<b>Délai de validité des offres</b> .....	5
2.10. -	<b>Mode de règlement du marché et modalités de financement</b> .....	5
2.11. -	<b>Conditions particulières d’exécution</b> .....	5
Article 3. -	<b>Mise à disposition et contenu du dossier de consultation</b> .....	6
Article 4. -	<b>Déroulement de la procédure</b> .....	6
Article 5. -	<b>Présentation des candidatures et des offres</b> .....	7
5.1. -	Documents à produire.....	7
5.1.1. -	Pièces de la candidature : .....	7
5.1.2. -	Pièces de l’offre : .....	8
Article 6. -	<b>Conditions d’envoi des plis</b> .....	9
6.1. –	Transmission électronique.....	9
Article 7. -	<b>Renseignements complémentaires</b> .....	10
Article 8 :	<b>Sélection des candidatures et jugement des offres</b> .....	10
Article 9. -	<b>Recours</b> .....	12
1)	<b>Renseigner mon DUME en ligne</b> .....	13
2)	<b>Fournir mon DUME en pièce libre (au format XML)</b> .....	19

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## Article 1. - Objet de la consultation

La présente consultation concerne un marché public de services au sens de l'Article L.01111-5 du Code de la commande publique.

**Objet de la consultation :** Le marché a pour objet des prestations d'hébergement

Le périmètre du marché porte sur :

- o La période de réversibilité et migration de l'hébergeur sortant vers le Titulaire avec une obligation de continuité de service au 30 décembre 2026
- o Les prestations d'hébergement des plateformes de production, pré-production et test de la Centrale Pass Pass (volet billettique) ainsi que sur les prestations d'exploitation associées (supervision, sauvegarde, sécurité...)
- o Les prestations d'hébergement des outils métiers de la Plateforme Régionale de tests
- o Les prestations de migration, hébergement des médias Pass Pass ainsi que les prestations d'exploitation associées en tranche optionnelle
- o Un ensemble de prestations supplémentaires identifiées au BPU

Le descriptif du contenu des prestations du présent marché est présenté dans le CCTP.1.1 – Lieux d'exécution

Périmètre régional des Hauts-de-France

### 1.2 – Pouvoir Adjudicateur

Le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France représenté par son Président.

### 1.3 - Etendue de la consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et au Décret [n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique](#).

Il s'agit d'un **Appel d'offres ouvert** (Articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique)

### 1.4 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<b>Lot</b>	<b>Classification principale</b>	<b>Classification complémentaire</b>
<b>1</b>	Services d'hébergement pour l'exploitation de sites (72415000-2) - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, Internet et appui (72000000)	

## **Article 2. - Conditions de la consultation**

### 2.1. - Procédure

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions du Code de la commande publique, notamment ses articles R. 2161-2 à R. 2161-5 relatifs à l'appel d'offres ouvert.

Il s'agit d'un marché mixte au sens de l'article R. 2162-14 du Code de la commande publique, comportant une part forfaitaire et une part à prix unitaires exécutée par bons de commande, sans minimum, et avec un maximum de 1 840 000 € HT.

Les Ordres de services pour les prestations forfaitaires et les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

### 2.2. - Durée du marché - Délais d'exécution

Le présent marché est conclu pour une durée totale de 48 mois non renouvelable.

Cette durée est décomposée en un ensemble de prestations forfaitaires (DPGF). Les prestations complémentaires sont prévues au BPU. La tranche optionnelle relative à l'hébergement des médias Pass Pass peut être affermée au plus tard à la notification du marché, sur décision expresse du pouvoir adjudicateur.

Les délais d'exécution et de livraison des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'acte d'engagement et du C.C.A.P. et seront indiqués dans chaque ordre de service et bons de commande.

### 2.3. - Montants de l'accord-cadre

Le montant estimé de la présente consultation s'élève à 1 500 000 € HT.

Le montant maximum de cette consultation s'élève à 1 840 000 € HT.

Le montant estimé représente le montant qui devrait être commandé sur la durée totale du marché. Le montant maximum est le montant que le Syndicat des Mobilités des Hauts-de-France s'engage à ne pas dépasser. Dès lors, le marché prend fin lorsque ce montant maximum est atteint.

### 2.4. - Allotissement

Le marché n'est pas alloti en raison de la nécessité d'une coordination forte entre les différentes prestations (hébergement, exploitation, supervision, sécurité, réversibilité) et des exigences de continuité de service et de souveraineté des données qui imposent un prestataire unique. Il est mono-attributaire.

### 2.5. - Variantes

Aucune variante, ni prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

### 2.6. - Forme juridique des groupements

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-22 du code de la commande publique, aucune forme juridique déterminée n'est imposée, par le pouvoir adjudicateur s'agissant des groupements d'opérateurs au stade du dépôt de la candidature et de l'offre.

Toutefois, au stade de l'attribution et conformément aux dispositions de l'article R. 2142-24 du code de la commande publique, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur. La personne publique souhaite ainsi se prémunir contre les risques d'une défaillance éventuelle de l'un des membres du groupement sur toute la durée du marché.

Si le Pouvoir adjudicateur et les autres membres du groupement l'acceptent expressément, un des autres membres du groupement pourra être substitué au mandataire au plus tôt à l'issue de l'exécution totale des prestations.

En application des dispositions de l'article R. 2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

Les candidats retenus pour cette consultation devront être dotés des compétences nécessaires à la réalisation des prestations.

### 2.7. - Sous-traitance

Conformément au CCAP, les prestations essentielles du marché (hébergement physique des serveurs, exploitation technique et supervision, sécurité des infrastructures et gestion des données) ne peuvent faire l'objet d'aucune sous-traitance. Pour toute autre prestation, l'offre devra indiquer les sous-traitants connus lors de son dépôt, les prestations concernées, leur montant, ainsi que la dénomination et la qualité des sous-traitants. Tout recours à la sous-traitance est soumis à l'acceptation préalable de l'acheteur.

### 2.8. - Insertion par l'activité économique et exclusion

Il n'est pas prévu de clause obligatoire d'insertion par l'activité économique au vu des technicités et des expertises requises pour l'exécution des prestations.

Cependant dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, le Pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-4 du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché **une clause obligatoire d'exécution sur le territoire français métropolitain** de toutes les prestations et réalisations du marché, afin de garantir la sécurité des informations, la souveraineté des données et la conformité au RGPD.

Est donc imposé, dans le cadre de l'exécution du marché, l'obligation de réalisation de toutes les prestations du marché sur le territoire français métropolitain.

Conformément à l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique, le marché comporte également une condition d'exécution à caractère environnemental : le Titulaire fournit annuellement à l'acheteur un reporting des indicateurs environnementaux de ses sites d'hébergement utilisés dans le cadre du marché (PUE, consommation énergétique totale, part d'énergies renouvelables), conformément aux stipulations du CCAP.

### 2.9. - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.10. - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 2.11. - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution telles que visées par l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique

### **Article 3. - Mise à disposition et contenu du dossier de consultation**

Les documents de la consultation en phase candidature sont gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques sur la plateforme de dématérialisation <https://marchescdg596280.fr> à compter de la publication de l'avis de marché.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Seuls les opérateurs économiques ayant téléchargé les documents de la consultation après identification sont informés des éventuelles modifications qui y sont apportées.

Le candidat devra télécharger l'application « Mon assistant marchés publics », soit pour tester la configuration de leur poste, soit pour la signature. Cette application est disponible sur la plateforme de dématérialisation <https://marchespublics596280.fr>

Le dossier de consultation est composé par les documents suivants disponibles sur le site <https://marchespublics596280.fr>

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses 2 annexes
  - Annexe 1 : Dimensionnement de l'infrastructure sur le périmètre billettique
  - Annexe 2 : Dimensionnement de l'infrastructure sur le périmètre médias et les outils métier du Syndicat
- Les documents de prix à compléter : la DPGF, Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le cadre de réponse obligatoire à compléter au titre du mémoire technique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté d'apporter des compléments ou des modifications aux documents de consultation. Ces modifications seront envoyées (date d'envoi) aux candidats au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des plis.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des plis est reportée, la disposition précédente est en fonction de cette nouvelle date

Les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges sont communiqués **6 jours** au plus tard avant la date limite de remise des offres.

### **Article 4. - Déroulement de la procédure**

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- |   |   |
|---|---|
| - Publication du DCE                          | : 8 juin 2026                           |
| - Date limite de dépôt de questions           | : 28 juin 2026                          |
| - Date limite de réponses aux questions       | : 2 juillet 2026                        |
| - Remise des offres                           | : 8 juillet 2026                        |
| - Sélection de l'attributaire et notification | : 14 septembre 2026 (date sous réserve) |
| - Démarrage du marché                         | : 30 septembre 2026                     |
| - Démarrage de la prestation d'hébergement    | : 30 décembre 2026                      |

Ce calendrier est donné à titre purement indicatif et peut faire l'objet de modifications par le pouvoir adjudicateur, sans que les candidats ne puissent élever une quelconque réclamation à ce titre.

## **Article 5. - Présentation des candidatures et des offres**

### 5.1. - Documents à produire

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française. Si, à l'appui de sa candidature, le candidat fournit des documents qui ne sont pas rédigés en français, il devra y joindre une traduction en français attestée par un organisme labellisé ou certifié.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### 5.1.1. - Pièces de la candidature :

- Le candidat devra fournir les pièces mentionnées aux articles R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics
- Le candidat devra fournir également les DC1 et DC2 dûment complétés
- Le candidat devra fournir l'acte d'engagement daté et signé électroniquement (par le candidat unique, par chaque membre du groupement ou par le mandataire accompagné des pouvoirs des co-traitants. Celui-ci sera transmis par le Syndicat accompagné des documents financiers.
- Le candidat devra fournir en cas de sous-traitance le DC4 signé électroniquement par le titulaire et le sous-traitant.
- Le candidat devra fournir un document signé relatif aux pouvoirs (délégation expresse) de la personne habilitée à engager la société si le signataire n'est pas le mandataire social désigné par la loi.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques en cas de groupement sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA :** si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander au candidat de compléter sa candidature. Le candidat disposera d'un délai de 10 jours maximum pour fournir les éléments demandés.

Eu égard à l'objet du marché, les compétences minimales et certifications attendues des candidats sont les suivantes :

- L'hébergeur doit posséder un niveau de service correspondant (c'est à dire qu'un équivalent est autorisé) à la certification Tier 3 de l'Uptime Institute, ce qui correspond à un taux de disponibilité de 99,982 %, une indisponibilité statistique annuelle de 1,6h et une redondance des circuits d'alimentation électrique et de refroidissement
- Le titulaire doit gérer la sécurité physique des locaux d'hébergement, conformément aux normes ISO-9001 et ISO-27001:2022. Le titulaire doit être certifié et produit les certificats sur demande

Le candidat fournit les renseignements mentionnés ci-dessous afin de justifier de ces compétences au regard de ce qui était présenté avant, et présente ses capacités. Il doit en outre clairement indiquer la/les compétence(s) de chaque opérateur économique du groupement.

- a. **Lettre de candidature** permettant d'identifier le candidat, le mandataire, chaque membre du groupement, la nature du groupement et les compétences de chacun de ses membres ; le candidat peut utiliser l'imprimé DC1 ou le DUME, déclaration sur l'honneur visée à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique (seulement si le DC1 ou le DUME n'est pas fourni) ou règle d'effet équivalent pour les candidats établis à l'étranger ;
- b. **Renseignements et/ou documents permettant d'apprécier les capacités techniques :**
- 3 références par opérateur économique au cours des 3 dernières années de nature comparable au présent marché (multi-réseaux et multimodales) précisant pour chacune :
    - Le rôle du candidat dans le projet
    - Le montant du projet
    - La période du projet
    - Les fonctionnalités mises en œuvre dans le projet
    - La durée de mise en œuvre du projet (de la notification à la mise en service)
    - Le nombre et la nature des effectifs mobilités par le candidat
    - Lorsque disponible, une attestation de bonne exécution
  - Note : Si le candidat propose plus de 3 références par opérateur économique, seul les trois premières (dans l'ordre d'apparition du document/ du dossier) seront analysées
  - Effectif moyen annuel du candidat et part du personnel d'encadrement des 3 dernières années dans le domaine d'activité du présent marché
- c. **Renseignements permettant d'apprécier la capacité économique et financière :**
- Chiffre d'affaires global sur les 3 dernières années
  - Chiffre d'affaires concernant les services et objet similaire à la présente consultation sur les 3 dernières années

Les entreprises de création récente peuvent justifier leurs capacités par tout autre moyen approprié.

Le candidat peut déposer sa candidature avec un **DUME**, y compris un DUME électronique mais il ne peut pas se limiter à indiquer qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises, il doit fournir tous les justificatifs exigés pour la présentation des candidatures. Le DUME doit être rédigé en français. Il peut également utiliser l'imprimé DC2 qu'il peut télécharger à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>, en complément du DC1

#### 5.1.2. - Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

La DPGF : à compléter

Le BPU : à compléter

Un mémoire technique à compléter selon le cadre de réponse fourni en annexe

**Le mémoire technique est limité à 20 pages (+ 10 pages d'annexes)**

*L'acte d'engagement n'est pas fourni dans le dossier de consultation, il sera établi sur la base de l'offre du soumissionnaire retenu sans que ce dernier ne puisse se désister.*

---

## Article 6. - Conditions d'envoi des plis

### *6.1. – Transmission électronique*

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante <https://marchespublics596280.fr> (**toutes les modalités sont indiquées dans l'annexe du présent RC**)

Il n'est pas exigé que les pièces soient signées, les plis contiennent tous les éléments listés à l'article 5.

Les plis doivent être déposés sur la plate-forme avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement soit avant le mardi 8 juillet 2026 à 12h. Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre quelques minutes avant l'heure limite et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plate-forme (attention à bien vérifier votre conformité aux prérequis techniques) En cas de difficultés techniques, le candidat peut cliquer sur le menu « Aides » de la plateforme puis solliciter l'assistance en ligne.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

#### **Copie de sauvegarde :**

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, et remise contre récépissé un jour ouvré de 9 h 30 à 12 h 00 ou de 14 h 30 à 16 h 30, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier.

Cette copie de sauvegarde est envoyée sous pli scellé à l'adresse du Syndicat Mixte des Mobilités des HAUTS-DE-France indiquée et dans les conditions exposées ci-dessous du présent règlement de consultation. Ce pli comporte la mention

**« Offre pour la consultation N°2026-003 MARCHE HEBERGEMENTS\_Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-Frances\_ Copie de sauvegarde : Ne pas ouvrir » ainsi que le nom du candidat.**

Cette copie de sauvegarde peut être envoyée sur support physique électronique (clef USB...) ou sous format papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ». Les documents figurant sur ce support doivent être revêtus de la signature électronique.

Elle contient tous les éléments listés à l'article 5 ci-dessus.

Les dossiers remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

La copie de sauvegarde parvenue régulièrement sera ouverte conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. En cas de document infecté, il sera fait recours à la copie de sauvegarde. Si le candidat n'a pas produit de copie de sauvegarde ou si celle-ci est également contaminée alors l'offre sera rejetée et le candidat en sera informé dans les plus brefs délais.

**En cas de co-traitance, le mandataire du groupement assure la transmission électronique de l'ensemble des documents exigés pour chacun des membres du groupement.**

**Seul le mandataire du groupement remettra la réponse électronique sur la plate-forme en utilisant son certificat.**

En cas de réception de dossiers multiples émanant d'un même candidat, seule sera retenue la dernière des candidatures reçues. Le ou les dossiers précédemment déposés seront rejetés.

Les candidats sont informés que les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés par le Syndicat Mixte des Mobilités des HAUTS-DE-France après l'ouverture des plis et que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

---

## **Article 7. - Renseignements complémentaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer aux entreprises ayant retiré les documents de la consultation, **au plus tard 6 jours** avant la date limite fixée pour la réception des candidatures, des renseignements complémentaires soit à son initiative soit à la suite de questions posées par un opérateur économique.

Les opérateurs économiques souhaitant obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire pour présenter leur candidature doivent poster une question sur la plateforme **au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des candidatures**. Nous attirons l'attention des soumissionnaires à bien renseigner le champ « e-mail » pour les notifier de la réponse aux questions.

Les renseignements complémentaires sont transmis par le pouvoir adjudicateur exclusivement sur la plateforme <https://marchespublics596280.fr> Seuls les opérateurs économiques ayant téléchargé les documents de la consultation après identification recevront un mail d'avertissement les invitant à télécharger les nouveaux documents.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

**Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.**

## **Article 8 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-1 et suivants du Code de la commande publique.

Les critères relatifs à la candidature sont :

**Capacités professionnelles, techniques et financières**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Valeur technique	30%
2-Prix des prestations	70%

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

**Critère valeur technique 30% avec la pondération suivante :**

<b>C1 : Pertinence de la Méthodologie</b>	<b><u>10%</u></b>
<i>C.1.1 Pertinence de la méthodologie dans l'exploitation quotidienne (gestion et traitement des incidents, assistance, supervision, sécurité, reporting)</i>	<b><u>5%</u></b>
<i>C.1.2 Etude de cas : pertinence de la méthodologie et du planning proposés pour prendre en compte les évolutions du périmètre du marché</i>	<b><u>5%</u></b>
<b>C2 : Adéquation aux besoins et qualité des prestations</b>	<b><u>20%</u></b>
<i>C2.1. Adéquation des infrastructures d'hébergement et de la solution technique d'hébergement au regard des besoins exprimés dans le cahier des clauses techniques particulières</i>	<b><u>10%</u></b>
<i>C2.2 Pertinence des solutions et des processus dans la fonction de sécurité</i>	<b><u>5%</u></b>
<i>C2.3 Etude de cas – Pertinence des outils et des processus dans les fonctions de supervision et de reporting</i>	<b><u>5%</u></b>

**Critère valeur prix 70%**

Le critère « prix » sera noté par application de la formule suivante :

**Prix de l'offre finale = somme de la DPGF (hors tranche optionnelle A.5)**

L'offre la moins-disante se voit attribuer la note maximale de 70. Les autres offres se voient attribuer la note résultant du rapport entre la valeur de l'offre la moins-disante et la valeur financière de l'offre considérée.

**La note prix relative à l'offre « i » est donnée par la formule :**  
 **$70 * (\text{Offre moins-disante} / \text{Offre « i » considérée})$**

Dans laquelle :

- L'« Offre la moins-disante » est l'offre financière en € HT la moins chère de tous les candidats, corrigée des éventuelles erreurs matérielles ou discordances,

- L'« Offre « i » considérée » est l'offre financière en € HT du candidat « i » considérée, corrigée des éventuelles erreurs matérielles ou discordances.

Erreurs matérielles ou discordance dans les pièces financières :

- En cas d'erreur d'addition dans la DPGF amenant à l'obtention de sous-totaux ou totaux erronés, ces erreurs seront corrigées par le candidat avant l'analyse de l'offre.

- En cas d'erreur d'addition dans le BPU amenant à l'obtention de sous-totaux ou totaux erronés, ces erreurs seront corrigées par le candidat avant l'analyse de l'offre.

[Dans le cas d'un DQE prévu au marché, non prévu ici]

Le calcul ne prendra pas en compte les offres anormalement basses (articles L2152-5, L2152-6 et R2152-3 à R2152-5 du Code de la Commande Publique) et les offres finalement déclarées irrégulières, inacceptables ou inappropriées (articles L2152-1 à L2152-4 du Code de la Commande Publique

**L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'égalité, la valeur du critère technique prime.**

## **Article 9. - Recours**

Avant la conclusion du marché, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions des articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative. A compter de la signature du marché, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de la validité du marché dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans des conditions définies par le Conseil d'état dans sa décision « Département du Tarn-et-Garonne » du 4 avril 2014 (n° 358994).

Le tribunal compétent est :

**Tribunal Administratif de Lille**\_ rue Geoffroy Saint-Hilaire \_CS 62039 \_59014 Lille Cedex

Téléphone : 03 59 54 23 42 Télécopie : 03 59 54 24 45

Greffe de l'éloignement : Télécopie : 03 59 54 24 24

Greffe des procédures d'urgence Télécopie : 03 59 54 24 50

Courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)

## Annexe : Comment remplir le DUME ?

Le Document Unique de Marché Européen (DUME ou ESPD en anglais) est une déclaration sur l'honneur harmonisée et élaborée sur la base d'un formulaire type établi par la Commission européenne.

Ce formulaire est utilisé dans les procédures de passation des marchés publics, à la fois par les acheteurs publics (pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices) et les opérateurs économiques de l'Union Européenne.

### Comment candidater avec un DUME sur notre plateforme ?

Lorsque ce mode de candidature est sélectionné, deux choix peuvent être proposés selon les paramètres de la consultation sélectionnés par l'acheteur :

- Renseigner mon DUME en ligne
- Fournir mon DUME en pièce libre (au format XML)

Étape 1 : Sélection du mode de candidature

**Candidature avec un DUME (Document Unique de Marché Européen)**

Ce mode de candidature est proposé suite à une initiative de la Commission Européenne visant à réduire les lourdeurs administratives. Le DUME remplace les documents de candidature de type DC1, DC2... et peut être réutilisé pour candidater à d'autres procédures. Le formulaire DUME est à compléter en ligne avant de joindre son offre.

Il est possible d'enregistrer le DUME en brouillon avant de le valider au moment du dépôt de la réponse

Le DUME proposé dans le cadre de cette consultation a été pré-rempli par l'acheteur.

Je souhaite :

Renseigner mon DUME en ligne

Fournir mon DUME en pièce libre (au format XML)

**NB :** Si vous êtes une entreprise étrangère ou ne disposant pas d'un SIRET, vous devez renseigner votre numéro de TV intracommunautaire au niveau de votre établissement de rattachement (« Mes coordonnées ») afin de pouvoir renseigner votre DUME en ligne. Si le numéro de TVA n'est pas renseigné, alors l'option « Renseigner mon DUME en ligne » ne sera pas accessible.

### **1) Renseigner mon DUME en ligne**

Lorsque l'entreprise sélectionne ce choix, elle est invitée à compléter et valider son DUME.

● **Candidature avec un DUME (Document Unique de Marché Européen)** DUME

Ce mode de candidature est proposé suite à une initiative de la Commission Européenne visant à réduire les lourdeurs administratives. Le DUME remplace les documents de candidature de type DC1, DC2... et peut être réutilisé pour candidater à d'autres procédures.  
Le formulaire DUME est à compléter en ligne avant de joindre son offre.

**?** Il est possible d'enregistrer le DUME en brouillon avant de le valider au moment du dépôt de la réponse

**!** Le DUME proposé dans le cadre de cette consultation a été pré-rempli par l'acheteur.

Je souhaite :

Renseigner mon DUME en ligne ?

**!** Le formulaire DUME n'a pas été renseigné et validé.  
Après avoir validé le DUME, veuillez revenir sur cette page pour passer à l'étape suivante.

[Compléter et valider mon DUME](#)

Le clic sur le bouton « Compléter et valider mon DUME » ouvre une nouvelle page où le formulaire DUME de la consultation est affiché. Ce formulaire se compose dans quatre onglets suivants :

- Informations sur la procédure
- Motifs d'exclusion
- Critères de sélection de la candidature
- Finalisation

3 actions sont proposées sur le formulaire DUME :

- Retour : Retourner à la page précédente sans enregistrer des modifications
- Enregistrer : enregistrer les modifications et rester sur la page
- Enregistrer et poursuivre ma réponse : enregistrer les modifications et retourner à la page précédente.

**?** Si le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice demande explicitement ces informations en plus de celles visées à la partie I, veuillez communiquer les informations demandées dans les sections A et B de cette partie et de la partie III pour chacun des (catégories de) sous-traitants concernés.

[Retour](#) [Enregistrer](#) [Enregistrer et poursuivre ma réponse](#)

[←](#)  
[?](#)  
[?](#)  
[☰](#)

Si le DUME est complété et enregistré sans être validé, il reste à l'état de brouillon :

**Candidature avec un DUME (Document Unique de Marché Européen)** SWES

Ce mode de candidature est proposé suite à une initiative de la Commission Européenne visant à réduire les lourdeurs administratives. Le DUME remplace les documents de candidature de type DC1, DC2... et peut être réutilisé pour candidater à d'autres procédures.  
Le formulaire DUME est à compléter en ligne avant de joindre son offre.

**i** Il est possible d'enregistrer le DUME en brouillon avant de le valider au moment du dépôt de la réponse.

**w** Le DUME proposé dans le cadre de cette consultation a été pré-rempli par l'acheteur.

Je souhaite :

Renseigner mon DUME en ligne **i**

**w** Vous avez initié un brouillon DUME. Veuillez le compléter et le valider.

[Compléter et valider mon DUME](#)

Une fois le formulaire complété, il faut le valider en cliquant sur le bouton suivant :



The screenshot shows the 'DUME à renseigner' form. At the top right, there is a button labeled 'Options avancées'. Below the header, a warning message in a yellow box reads: 'Attention : une fois complété, afin de confirmer que ce DUME peut être enregistré comme une pièce dans votre réponse, veuillez le valider en cochant la case ci-dessous.' Below this message is a checkbox with the text 'Les informations renseignées dans ce DUME sont exactes, et peuvent être utilisées dans le cadre de ma réponse'. The checkbox is currently unchecked. Below the checkbox is a section titled 'Informations générales' containing two fields: 'Référence de votre DUME : yhavu2fg' and 'Référence du modèle de DUME défini par l'acheteur : imlmq9gi'.

Le DUME est alors validé et sera automatiquement intégré aux pièces de la réponse.



The screenshot shows the 'DUME à renseigner' form after validation. At the top right, there is a button labeled 'Options avancées'. Below the header, a confirmation message in a green box reads: 'Vous avez confirmé ce DUME : celui-ci sera automatiquement intégré dans votre réponse.' Below this message is a checkbox with the text 'Les informations renseignées dans ce DUME sont exactes, et peuvent être utilisées dans le cadre de ma réponse'. The checkbox is now checked. Below the checkbox is a section titled 'Informations générales' containing two fields: 'Référence de votre DUME : yhavu2fg' and 'Référence du modèle de DUME défini par l'acheteur : imlmq9gi'.

Vous avez la possibilité de rechercher et repartir du DUME d'une réponse précédente : cette option permet de rechercher un DUME déjà renseigné en utilisant son numéro.

Recherche d'un DUME existant dans le service DUME national

Rechercher un DUME existant Le symbole \* indique les champs obligatoires


Référence du DUME \*:

**Lancer la recherche**

Nombre de résultats : 1

« < 1 > »

10 résultats par page

DUME	Référence consultation	Actions
s2pssbts	DUMEOEDepotReponseSansDume	

**Fermer**

Au clic sur la flèche verte, le message d'avertissement suivant s'affiche :



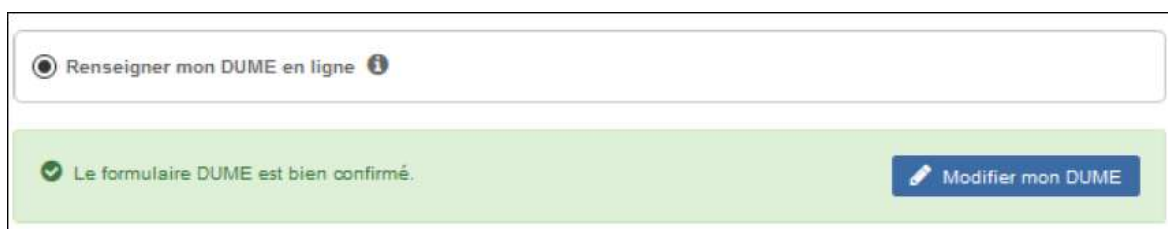
A la validation, les données du DUME recherché sont utilisées pour préremplir le formulaire DUME actuel.

Comme dans le cas d'un renseignement du DUME sans recherche, vous devez ensuite valider que « Les informations renseignées dans ce DUME sont exactes », et peuvent être utilisées dans le cadre de ma réponse » puis enregistrer son DUME.

Vous devez ensuite cliquer sur le bouton « Retour » afin de revenir à la page de préparation de la réponse.

Tant que la réponse n'est pas validée, le DUME est conservé. Vous pouvez vous déconnecter ou naviguer sur la plateforme sans perdre les informations saisies.

Il est également possible de modifier le DUME déjà validé en cliquant sur le bouton « Modifier » :



Lorsque vous candidatez sous la forme d'un groupement, les cotraitants et éventuels sous-traitants candidatent en mode DUME :

- Chaque cotraitant et sous-traitants se connecte à la plateforme et accède à la consultation visée avec son compte.
- Si la consultation est allotie, chaque membre du groupement sélectionne les lots pour lesquels ils candidatent.
- Chaque membre du groupement renseigne et confirme sa candidature DUME
- Puis, chaque membre du groupement récupère la référence de son DUME qui est

affiché sur le formulaire.



- Enfin, chaque membre du groupement doit communiquer au mandataire sa référence de DUME pour que ce dernier puisse les renseigner lors de la déclaration du groupement.

## 2) Fournir mon DUME en pièce libre (au format XML)

Fournir mon DUME en pièce libre (au format XML)

**i** Si vous avez généré un DUME en dehors de la plateforme, veuillez l'ajouter comme pièce libre à l'étape suivante, lors de la constitution du dossier de réponse.

Si l'entreprise possède un DUME ayant été généré en dehors de la plateforme, alors elle peut l'ajouter comme pièce libre à l'étape suivante, lors de la constitution du dossier de réponse.

En effet, le DUME est accessible via le [Service DUME](#). Il s'agit d'un service dématérialisé gratuit qui permet aux opérateurs économiques d'utiliser le formulaire dématérialisé de candidature et de prouver de manière simple et conformément au droit en vigueur qu'ils remplissent les critères de sélection et n'entrent pas dans un cas prévu par les interdictions de soumissionner.

Attention, ce service permet simplement de produire des DUME mais ne permet pas de créer ou répondre à une consultation.